ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 64784

Texte de la question

M Jean-Luc Preel attire l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur l'avenir des brigades de reserve departementales. Il semble que cet avenir soit gravement compromis par un projet de reorganisation des moyens de remplacement dans les petits bureaux, projet mis au point par la direction des ressources humaines de La Poste. Cette brigade n'a plus a prouver son efficacite et sa disponibilite. Or ce projet aboutirait a une forte diminution des effectifs pour les remplacer par du personnel moins bien forme, utilise au gre des besoins. Il lui demande donc de lui preciser les effectifs presents et futurs prevus au sein de ces brigades.

Texte de la réponse

Reponse. - La Poste conduit une politique active de deconcentration visant a accroitre les responsabilites des services departementaux, notamment dans le domaine de la gestion des ressources humaines. S'agissant des moyens de remplacement dans les petits bureaux de poste et plus particulierement des brigades de reserve, le projet actuellement a l'etude, en concertation avec les organisations de personnel, consiste a definir des orientations generales permettant aux responsables locaux de mettre en place l'organisation des moyens de remplacement qui repond le mieux aux contraintes et aux objectifs du service postal. Ces orientations generales visent une amelioration du professionnalisme des agents de la brigade. Leur niveau de qualification et de formation devra en effet correspondre aux differentes missions qui leur sont confiees, de maniere a maintenir en toutes circonstances une bonne qualite de prestations. Par ailleurs, concernant l'effectif de ces brigades dont la gestion est egalement du ressort departemental, il est aujourd'hui de 4 000 agents et aucune diminution n'est prevue ou organisee au niveau central. Dans ce cadre, les chefs de service, compte tenu des moyens en personnel dont ils disposent, pourront organiser les differentes equipes de remplacement de maniere a assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des bureaux. En tout etat de cause, la mission des agents des brigades de reserve restera celle d'effectuer le remplacement des receveurs des petits bureaux de poste. Leur role sera toujours considere comme essentiel et complementaire a celui des receveurs dans la mesure ou ils participent, au travers de leur mission, a une presence postale de qualite, principalement dans les zones rurales.

Données clés

Auteur : M. Pr•el Jean-Luc
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64784
Rubrique : Postes et telecommunications
Ministère interrogé : postes et télécommunications
Ministère attributaire : postes et télécommunications

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5385